

Rapport d'activités

2005

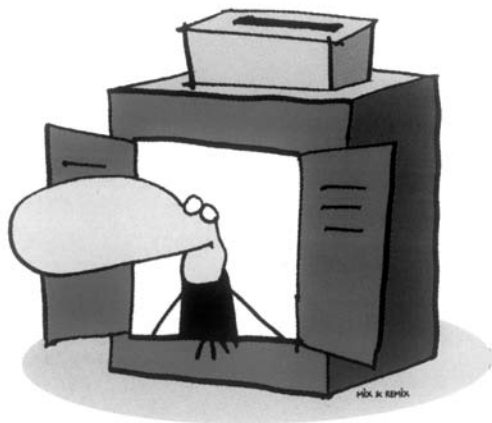


Centre de Contact Suisses-Immigrés • Genève

Route des Acacias 25 · 1227 Acacias Genève
Tél. 022 304 48 60 · Fax. 022 304 48 68
www.ccsi.ch · admin@ccsi.ch

J'Y VIS J'Y VOTE
2XOUI

le 24 avril 2005



Vivre & Voter ensemble:
Chaque voix compte!

Le mot de la Présidente

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chères amies et chers amis du Centre de Contact Suisses-Immigrés,

24 avril 2005! Droit de vote des étrangers au niveau communal. Accepté ! Nous attendions ce jour depuis longtemps. Dès sa fondation en 1974, le Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI) plaidait pour une participation des étrangères et des étrangers à la vie civique du canton. Il s'agissait de poser un geste citoyen réciproque: le pays d'accueil donnait un signe de sa volonté d'intégrer les étrangers-ères dans la vie politique et les étrangers-ères saisissaient ce droit pour formaliser leur participation à la vie civique.

Le pays «d'accueil» a mis du temps pour accepter de donner ce signe. Le 24 avril 2005, le premier pas était franchi, la première rupture symbolique et réelle entre droits politiques, citoyenneté et nationalité était décidée par le peuple genevois. Un pas certes modeste puisqu'il s'agit du droit de vote au niveau communal mais un droit acquis pour la première fois en Suisse à travers un vote populaire. Dans les autres cantons où les étrangers votent et parfois peuvent être élus, les droits politiques ont été acquis à travers une refonte complète de la Constitution (notamment Vaud, Fribourg, Neuchâtel). Dans le canton de Genève, il faudra certainement attendre 2007 pour que les étrangers participent aux élections communales: quels types d'électeurs et d'électrices seront-ils? Comment voteront-ils? Une recherche menée dans le canton de Neuchâtel (rappelons que dans ce canton, les étrangers votent depuis le milieu du XIXème siècle) montre que les pratiques de vote sont très proches pour les Suisses et les Etrangers et la tendance politique ne s'en est pas trouvée transformée.

Tout au cours de l'année, la vie fédérale nous a occupés et préoccupés: votations sur Schengen, sur l'élargissement des bilatérales puis adoption par les Chambres des lois sur l'asile et les étrangers, dégradantes pour notre pays. Le référendum restait l'instrument démocratique aux mains de ceux et celles qui ne pouvaient accepter ces décisions engageant notre pays légalement sur la voie de l'exclusion, de la négation du droit d'asile et de l'apartheid entre européens et non européens. On sait aujourd'hui que les 50'000 signatures sont récoltées et que nous irons donc voter. Il faut dès maintenant se mettre en campagne pour que les deux NON l'emportent lors des votations en septembre 2006. Il y va de l'honneur de ce pays.

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI), c'est aussi les milliers de personnes reçues chaque année dans les différents permanences. L'association compte actuellement plus de 2'000 dossiers et en a ouvert plus d'un par jour en 2005 (393 nouveaux dossiers). Derrière ces dossiers, du courage, des ruptures, des réussites, des incompréhensions, des humiliations, des espoirs de changement... Le CCSI fonctionne un peu à la manière d'un observatoire qui sent les fluctuations que traversent la migration et, à partir d'elle, la société genevoise dans son ensemble. La Cité ne prend pas suffisamment conscience que Genève a la particularité d'être un canton où depuis longtemps la migration est constitutive de son identité, de sa vie sociale, économique, politique et culturelle. L'intégration apparaît alors comme un ambitieux projet de société propre à réduire les inégalités, à renforcer le tissu social. C'est dans cette perspective que veut se situer le CCSI et qu'il vous invite à le rejoindre. Il sait qu'il peut compter sur des soutiens individuels et collectifs qu'il sollicite plusieurs fois dans l'année.

Que toutes les personnes, associations, collectivités publiques qui participent à son projet soient ici chaleureusement remerciées.

Christiane Perregaux, présidente

Statistiques

Les consultant-e-s au Centre de Contact proviennent de 111 pays différents, reflétant la grande diversité de la population qui fait appel à ses services. Actuellement, 2'077 dossiers sont ouverts, répartis entre les 4 permanences.

1. Nouveaux dossiers par permanence - comparaison 2004-2005

| Permanence | 2004 Nouveaux dossiers ouverts | 2004 Nouveaux dossiers en % | 2005 Nouveaux dossiers ouverts | 2005 Nouveaux dossiers en % |
|--------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| Ecole | 250 | 58.0% | 230 | 58.5% |
| Sociales | 18 | 4.2% | 19 | 4.8% |
| Permis | 78 | 18.1% | 69 | 17.6% |
| Petite enfance, santé et genre | 85 | 19.7% | 75 | 19.1% |
| Total | 431 | 100.0% | 393 | 100.0% |

En 2005, 393 nouveaux dossiers ont été ouverts, venant s'ajouter aux 1'684 dossiers actifs, certains ouverts depuis 1991. Le 71,5 % (72 en 2004) des personnes qui se sont adressées pour la première fois au Centre de Contact Suisses-Immigrés sont des femmes. 77,6 % des nouveaux dossiers se répartissent entre les deux permanences qui travaillent spécifiquement sur la problématique des personnes sans statut, à savoir la permanence «Ecole» et «Petite enfance, santé et genre». Il existe depuis deux ans une baisse relative d'ouverture de nouveaux dossiers (8,8 % de moins par rapport à 2004), mais les entretiens individuels avec les usagers ont cependant fortement augmenté (voir tableau 2).

2. Fréquentation 2004 - 2005

| Permanence | Consultations 2004 | Consultations 2005 |
|--------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Ecole | 1'555 | 1'988 (+27%) |
| Sociale | 434 | 462 (+4%) |
| Permis | 440 | 459 (+6%) |
| Petite enfance, santé et genre | 660 | 741 (+9%) |
| Total | 3'089 | 3'650 (+18%) |

Durant l'année 2005, nos quatre permanences ont effectué 3'650 consultations (+ 18,2 % par rapport à 2004), soit près de 80 consultations par semaine en moyenne (46 semaines d'ouverture au public). Il va sans dire qu'il paraît difficile d'envisager des augmentations aussi fortes pour les prochaines années dans la configuration actuelle.

3. Provenance par pays

| Pays | 2004 (431 dossiers) | 2005 (393 dossiers) |
|-------------|----------------------------|----------------------------|
| Portugal | 15,5% | 15.6% |
| Colombie | 8.4% | 7.0% |
| Brésil | 19.0% | 20.3% |
| Equateur | 3.9% | 2.1% |
| Bolivie | 18.1% | 23.1% |
| Pérou | 3.5% | 2.3% |
| Suisse | 2.3% | 2.6% |
| Kosovo | 2.1% | 1.8% |
| Espagne | 2.8% | 1.0% |
| Italie | 0.5% | 0.5% |
| Autres | 23.9% | 23.7% |

Malgré les accords bilatéraux, la population portugaise fréquentant la permanence Ecole n'a pas baissé de manière significative ces dernières années. En effet, des parents portugais font venir leurs enfants avant d'obtenir le regroupement familial et doivent ainsi faire appel à la permanence Ecole pour l'inscription à l'école publique de ces enfants provisoirement sans statut. Les ressortissant-e-s d'Amérique latine restent la population qui a le plus généré de nouveaux dossiers en 2005 au Centre de Contact Suisses-Immigrés (59,9 %). Une population qui provient principalement du Brésil et de la Bolivie.

4. Provenance par région géographique

| Région géographique | 2004 (431 dossiers) | 2005 (393 dossiers) |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| Amérique latine | 58.5% | 59.9% |
| Europe UE | 20.6% | 18.1% |
| Afrique | 7.2% | 7.4% |
| Europe Non UE | 7.6% | 8.6% |
| Suisse | 2.3% | 2.5% |
| Asie | 2.4% | 2.4% |
| Moyen Orient | 1.4% | 0.0% |
| USA - Canada | 0.0% | 1.1% |

5. Répartition selon les permis

| Permis ou statut | 2004 (431 dossiers) | 2005 (390 dossiers) |
|---|---------------------|---------------------|
| B (autorisation de séjour) | 11.6 % | 14.8 % |
| B étudiant | 0.0 % | 1.5 % |
| C (autorisation d'établissement) | 6.0 % | 3.6 % |
| Carte de légitimation (personnel diplomat.) | 1.2 % | 0.8 % |
| F (asile, admission provisoire) | 0.9 % | 0.5 % |
| L (autorisation de courte durée) | 3.7 % | 6.1 % |
| G (frontalier) | 0.2 % | 0.0 % |
| N (requérant d'asile) | 0.7 % | 0.5 % |
| Sans Statut | 61.3 % | 56.2 % |
| Suisses | 2.3 % | 2.5 % |
| En attente d'une réponse administrative (renouvellement, transformation de permis, regroupement familial, etc.) | 12.1 % | 13.5% |

Nous pouvons constater que les tendances sont les mêmes d'une année à l'autre, avec une fois de plus une grande présence de personnes sans statut (56,4 %). Cette catégorie de personnes ne risque pas de baisser ces prochaines années si une régularisation de leur statut n'est pas un jour envisagée.

Les 4 permanences du Centre de Contact gèrent plus de 2'000 dossiers en provenance de 111 pays différents. Le Portugal et l'Amérique latine, en particulier le Brésil et la Bolivie, sont les principaux pays d'origine des consultant-e-s, dont plus de la moitié sont sans statut légal. Les statistiques s'affolent avec la croissance des nouveaux dossiers ouverts et des consultations. Le Centre de Contact ne pourra pas supporter encore longtemps ce rythme. Des solutions, passant notamment par une meilleure accessibilité des services sociaux «traditionnels» aux consultant-e-s sans statut légal, devront être trouvées.

D'autres chiffres

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés en 2005, c'est aussi:

- 42 réunions entre les collaborateurs-trices
- 30 réunions de Secrétariat (délégation du comité et des permanent-e-s)
- 5 séances de comité
- plus de 2'500 téléphones pour des prises de rendez-vous et/ou consultations téléphoniques
- 901 orientations ou prises de rendez-vous directement à l'accueil
- 32'862 entrées sur notre Site Web www.ccsi.ch (18'950 en 2004, +73 % de fréquentation en 2005)
- plus de 1'000 heures de bénévolat
- 28 kg de café Max Havelaar.

Accueil

Responsables de l'accueil: Catherine Rossi et Cristina Freire

Depuis le transfert de la réception dans les nouveaux locaux, la confidentialité est vraiment préservée. De ce fait, il n'est pas rare que lors d'une simple prise de rendez-vous, la personne demande des explications sur un courrier, une facture ou désire être orientée.

Description des activités

La tâche principale des responsables est de gérer l'agenda des rendez-vous des permanent-e-s et d'orienter, le cas échéant, toute personne en fonction de ses besoins vers d'autres institutions. Divers travaux de secrétariat sont également effectués: procès-verbaux des colloques, gestion des statistiques, mise à jour de la base de données et actualisation du panneau d'affichage et du présentoir, mises sous pli, classement et photocopies de divers documents. Pour les consultant-e-s aux revenus modestes, l'Accueil remplit également des demandes pour les Colis du Coeur ainsi que pour le vestiaire du Centre social protestant et de Caritas.

Préoccupations, obstacles rencontrés

Les préoccupations majeures des usagers-ères n'ont pas changé fondamentalement, mais se sont accentuées. En effet, il leur est de plus en plus difficile d'avoir accès au marché du travail et de trouver un appartement en sous-location correspondant aux besoins de la famille. A tout cela s'ajoute l'angoisse d'être contrôlés par la police, puis renvoyés ou d'être mis aux poursuites (notamment pour l'assurance maladie des enfant: le subside demandé est octroyé en moyenne avec un délai de un à deux mois, alors que des factures de primes sont déjà échues).

Problématiques émergentes, enjeux et perspectives

Le Centre de Contact s'adresse à une population étrangère démunie et socialement précaire. Il existe, de la part de celle-ci, une forte demande en matière d'assurance maladie, mais elle renonce souvent à entamer les démarches nécessaires après avoir pris connaissance des montants des primes et de l'impossibilité d'obtenir un subside pour les adultes. Toutefois, nous leur indiquons les alternatives possibles en cas de problèmes de santé.

Permanence Petite enfance, santé et genre

Responsable: Laetitia Carreras

Présentation

La permanence s'est construite autour du mandat d'accompagnement des parents d'enfants sans statut légal en âge préscolaire dans des démarches d'affiliation à l'assurance-maladie (quand l'inscription ne s'est pas faite à la maternité ou pour des enfants nés à l'étranger). La nécessité de pouvoir orienter les parents de ces enfants sur des problématiques plus larges a vite émergé. Outre un suivi administratif, découlant de l'affiliation à l'assurance-maladie, ainsi qu'un appui pour trouver des solutions de garde, cette permanence évalue également le revenu familial donnant droit à certaines prestations (subside, tarif adapté pour les soins dentaires ou pour un mode de garde) et effectue des demandes d'allocations familiales et parfois de naissance quand l'un-e des deux partenaires est «au gris». Cette permanence travaille en réseau et oriente les consultant-e-s vers des services spécialisés pour des questions de santé, de contraception, en cas de violence sexuelle ou maritale ou en cas de conflits de travail avec les personnes employeuses.

Préoccupation et obstacles rencontrés

La précarisation des conditions de vie et de travail est une réalité vécue par un grand nombre de consultant-e-s. Les personnes employeuses engagent moins facilement un-e employé-e sans statut qu'auparavant. Tout se passe comme s'il y avait une saturation du marché du travail dans le secteur de l'économie domestique, l'offre dépassant la demande. De plus, le salaire horaire a tendance à baisser: des femmes nouvellement arrivées se trouvent dans une situation encore plus précaire et acceptent des salaires inférieurs à ceux usuels dans la branche. Le logement reste un problème important, il est toujours extrêmement difficile de pouvoir se loger et les conditions sont parfois désastreuses (grande promiscuité, habitats insalubres). Ces conditions de vie peuvent avoir un impact sur la santé et le développement des enfants. De plus, les difficultés à trouver une place de crèche – difficultés partagées par tous les parents quel que soit leur statut – peuvent engendrer des modes de garde inadéquats (enfants amenés sur le lieu de travail de leur mère, gardé par un-e enfant à peine plus âgé-e, etc.)

Problématiques émergentes, enjeux et perspectives

Le chèque-service s'est banalisé, les personnes employeuses se laissent convaincre ou le proposent fréquemment. Il est aussi devenu plus facile d'obtenir des allocations familiales, même si, faute de permis, il arrive que les démarches soient plus longues. Paradoxalement, malgré un durcissement du marché du travail, les travailleuses sans statut légal, mieux informées de leurs droits, osent davantage revendiquer de meilleures conditions de travail.

La question de l'autonomie et de la possibilité de prendre les décisions les plus appropriées se posent avec une grande acuité pour les personnes sans statut légal. Les liens entre intégration et absence de statut restent également à creuser, avec le risque de dépolitiser le contexte d'absence de statut. Dans un contexte où les possibilités de régularisation vont en s'amenuisant, l'attention se focalise toujours davantage sur les besoins des migrant-e-s sans statut légal. Alors que l'essentiel, à savoir l'acquisition d'un permis de séjour, semble laissé de côté.

Les questions concernant les familles transnationales (un-e partenaire ne vit pas en Suisse) commencent à émerger. Il est nécessaire de rester vigilant-e face à ces nouvelles formes de structures familiales. Il apparaît que les femmes vivent cette séparation avec une grande culpabilité et se sentent davantage responsables des difficultés que peuvent rencontrer leurs enfants dans le pays d'origine.

Travail en réseau

Le travail en réseau est une autre facette essentielle de cette permanence. D'une part, face à la diversité des problématiques soulevées et leur complexité, il est nécessaire de bien connaître le réseau socio-sanitaire genevois. D'autre part, la richesse d'une réflexion collective autour de certaines questions permet de construire des pratiques et d'élaborer, dans certains cas, des embryons de réponse.

Le Groupe de travail «Femmes migrantes et économie domestique», constitué en 2003, continue à un être un espace qui regroupe des femmes migrantes sans statut, des femmes représentantes d'institutions et d'associations et des militantes. Il a continué la réflexion sur la féminisation de la migration, l'absence de statut et le secteur de l'économie domestique. Il a accompagné des femmes engagées dans la régularisation collective qui ont dû déposer une demande de régularisation suite à un contrôle de police. Le Groupe a participé, avec des femmes du Collectif de Soutien des Travailleuses et des Travailleurs Sans Statut Légal (CTSSL), au Forum Social Suisse à Fribourg les 3, 4 et 5 juin 2005. La responsable de cette permanence a pris part à la table ronde et a animé un atelier sur les enjeux soulevés par cette thématique. Elle a également pris la parole lors des journées de solidarité avec les travailleuses et travailleurs sans statut légal les 12 et 13 novembre à Genève.

Suite au Colloque organisé par la Délégation de la petite enfance, «Famille d'ici, famille d'ailleurs», un groupe de travail s'est constitué autour du Service Santé Jeunesse et de Pro Juventute sur des questions d'accès à l'information des populations et des communautés précarisées et la santé des jeunes

«Paradoxalement, malgré un durcissement du marché du travail et une profonde précarisation, certaines travailleuses sans statut légal, mieux informées de leurs droits, osent davantage revendiquer de meilleures conditions de travail.»

enfants entre 0 et 4 ans. Ces réunions ont été l'occasion de rencontrer des professionnel-le-s de divers secteurs. Les résultats de ces consultations vont être transmis à la Commission cantonale de la famille.

Dans le cadre de nos consultations, des femmes expriment des situations de harcèlement sexuel. Si cette problématique n'est pas spécifique aux femmes migrantes, avec ou sans statut, les possibilités pour elles de se

défendre sont néanmoins plus restreintes, notamment au niveau juridique et pénal. Il nous est apparu important de participer à la mise sur pied d'un groupe de travail sur cette question, afin de réfléchir collectivement à des stratégies de prévention et de défense. La première rencontre a eu lieu au mois de novembre.

La responsable de cette permanence a aussi continué à faire partie du groupe de pilotage du projet de l'Entraide Protestante (EPER) «femmes migrantes et permanences volantes». Ce projet a terminé sa première phase et il est actuellement dans une période de redéfinition.

Avec le responsable de la permanence Ecole, la responsable de cette permanence participe également à des réunions deux ou trois fois par année entre les différent-e-s partenaires concernés par les questions d'assurance maladie des enfants et jeunes sans statut légal. Ces rencontres regroupent des collaborateurs du Service de l'assurance maladie, des représentant-e-s des différents ordres d'enseignement, ainsi que le Service social de la maternité et deux permanent-e-s du CCSI. Cet espace permet d'aborder les difficultés rencontrées dans ce domaine et de réfléchir aux améliorations possibles.

Permanence Permis de séjour

Responsable: Pilar Ayuso

La permanence offre des informations et du soutien aux personnes dans leurs démarches administratives en matière de séjour:

- demande d'autorisation de séjour
- transformation d'autorisation de séjour
- regroupement familial
- renouvellement de permis
- permis pour le mariage
- examen des possibilités de régularisation
- renseignement sur la possibilité de préserver le permis en cas de départ
- renseignement sur la procédure de naturalisation.

En 2005, la permanence a géré 377 dossiers, dont 69 nouveaux ouverts en cours d'année. Comme les délais de traitement cantonaux et fédéraux peuvent durer plusieurs mois, voire plusieurs années, la gestion d'un dossier par le Centre de Contact dure souvent longtemps. Résultat: plus d'un tiers des dossiers sont encore en attente d'une décision administrative.

En 2005, la permanence a reçu en consultation 459 personnes et donné 374 consultations téléphoniques. Les personnes représentaient 62 nationalités différentes: 30% étaient des Suisses ou ressortissants de l'Union européenne, avec une forte augmentation des ressortissant-e-s suisses; 28% provenaient des pays d'Amérique latine et le reste provenait d'Afrique, d'Asie ou d'Europe de l'Est.

Les consultant-e-s UE/AELE et leurs problématiques

Les citoyen-ne-s suisses sont venu-e-s en majorité demander un appui administratif afin de donner réponse à un courrier de l'Office cantonal de la population concernant des demandes d'autorisation de séjour pour leur épouse/époux ou leur concubin-e en vue de la préparation de leur mariage.

Les citoyen-ne-s portugais-es, bénéficiant en majorité d'un permis L CE/AELE (Union européenne), rencontrent des difficultés pour obtenir le regroupement familial, malgré les accords bilatéraux et l'affirmation officielle qu'ils-elles seraient traités comme les Suisses. Leur logement est souvent jugé «non conforme» par les autorités en charge du contrôle de conformité, ce qui remet ainsi en question leur regroupement familial. Il faudrait obtenir des autorités que la notion de logement conforme ne fasse pas partie des conditions exigées pour le regroupement familial, au nom de l'égalité de traitement et du fait qu'aucun-e Suisse-sse n'est empêché-e d'avoir des enfants si son logement est trop petit. De plus, les autorités devraient signaler aux régisseurs que leur accorder un bail ne pose pas de problème, malgré la durée limitée de leur permis de séjour, car le renouvellement est automatique avec les accords bilatéraux s'il y a un nouveau contrat de travail.

Les citoyen-ne-s espagnol-e-s et italien-ne-s se renseignent majoritairement sur les modalités de départ dans leur pays d'origine et sur les possibilités de préserver leur titre de séjour si le retour au pays se passe mal. Il faudrait proposer aux consulats respectifs de leur fournir une information claire sur ces deux thèmes.

Les consultant-e-s extra-européen-ne-s

Les citoyen-ne-s d'Amérique du Sud

Les problématiques de cette population sont assez variées:

- Risque de perte de séjour en cas de séparation ou décès du conjoint.
- Permis d'études remis en question ou refus de renouvellement.
- Renseignements sur les possibilités de légalisation du séjour.
- Mères célibataires dont l'enfant est né d'une relation avec un citoyen suisse.

Les citoyen-ne-s africain-e-s rencontrent des problématique assez proches de celles des latino-américain-e-s. Certains d'entre eux-elles ont été débouté-e-s de la procédure d'asile et vivent en clandestinité. D'autres sont au bénéfice d'une admission provisoire (permis F) et souhaitent obtenir la transformation de leur livret F en permis annuel. Cette population est celle qui a le plus demandé de renseignements sur la procédure de naturalisation.

Les citoyen-ne-s des pays asiatiques bénéficient pour la plupart de carte de légitimation pour «personnel domestique de diplomates». Leur problème majeur est le risque de perte du séjour en cas de départ des employeurs. De plus, le regroupement familial n'est pas autorisé et ils-elles ne peuvent ainsi pas faire venir conjoint-e ou enfants, occasionnant des séparations forcées très pénibles. La possibilité d'obtenir un permis d'immigration était leur demande prioritaire. Malheureusement cette possibilité leur est fermée.

Les citoyen-ne-s des pays de l'Est: c'est parmi cette population que la permanence a trouvé la plus grande partie des personnes en situation de séjour non autorisé, ex-yougoslaves en tête. Certain-e-s ont vu leur condition de séjour changer suite à un mariage, mais une grande majorité restent dans la précarité bien que travaillant et payant des impôts. D'autres provenant des pays de l'Union européenne élargie verront leurs conditions de séjour réglées dans les années à venir. Vu la politique de fermeture des autorités fédérales, la responsable de la permanence hésite de plus en plus à déposer des demandes de permis «humanitaires» à cause du risque de mettre en danger le séjour de ces personnes.

Toujours plus dure pour les extra-européens!

«La nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr) a été adoptée. Que dire d'autre sinon que le système d'apartheid est un fait à moins qu'un sursaut citoyen ne fasse en sorte que les référendums lancés contre la LEtr et la loi sur l'asile aboutissent pour que le peuple décide en votation sur l'application ou pas de cette ignominie. J'espère vivement que l'ancienne immigration sera assez solidaire pour demander avec nous une égalité de traitement pour tous.»

Permanence sociale (aide et conseil aux invalides migrants)

Responsable: Catherine Lack

La permanence informe les personnes migrantes sur leurs droits suite à une incapacité de gain due à une maladie ou un accident. Ce travail est réalisé dans le cadre d'un mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), et ce depuis 1993. La permanence effectue également les démarches nécessaires auprès de divers organismes pour l'octroi des prestations d'assurance et diverses prestations sociales.

Durant l'année 2005, la permanence a suivi 58 dossiers de personnes bénéficiaires de l'assurance invalidité ou ayant déposé une demande de prestations. Ces 58 dossiers concernent 52 adultes (36 hommes, 16 femmes) et 6 enfants. 31 personnes proviennent de l'Union européenne et de l'AELE (toutes et tous du Portugal), 15 de l'Europe de l'Est, 6 autres de l'Amérique latine, 3 sont originaires de la Turquie, 2 de l'Afrique et une de l'Iran. Parmi les ressortissant-e-s de l'Europe de l'Est, 14 viennent de l'Ex-Yougoslavie dont 10 de la Kosove.

En plus, 35 autres dossiers ne relevant pas de l'AI ont également été traités dans la permanence. La plupart de ces personnes sont sans permis ou en demande de régularisation et travaillent au gris. Elles viennent consulter pour des problèmes divers liés aux assurances sociales, en majorité pour les allocations familiales, mais également pour des questions d'assurance maladie, d'assurance accident, de deuxième pilier suite à un veuvage ou de récupération de cotisations AVS et LPP lors d'un départ de Suisse. La gestion de ces dossiers représente 20% du travail de la permanence.

Problématique récurrente: 5^{ème} révision de l'assurance invalidité

En 2004, l'Assurance invalidité (AI) accusait un déficit de plus de 1,5 milliard de francs et sa dette atteignait 6 milliards de francs. Pour inverser cette tendance, l'OFAS a présenté et mis en consultation en avril 2004 son projet de 5^{ème} révision de l'AI. En juin 2005, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le projet sur la 5^{ème} révision, dont le but est d'économiser 596 millions de francs par an jusqu'en 2025.

Différentes mesures sont proposées tant au niveau de l'organisation, du financement, de la procédure qu'au niveau des prestations.

Deux premières mesures ont déjà été acceptées par les Chambres en décembre 2005 et devraient entrer en vigueur en juillet 2006. Elles consistent à supprimer la voie d'opposition dans la procédure AI (entrée en vigueur par la Loi sur la partie générale des assurances sociales en 2003) et de la remplacer par un préavis, ainsi que de supprimer la gratuité des procédures de recours en matière de prestations AI.

Les objectifs de la révision

1. Réduire de 20 % le nombre de nouvelles rentes
 - Mettre en place un système de détection et d'intervention précoces des cas AI, sans attendre 2 ans d'incapacité de travail.
 - Renforcer les mesures de réadaptation professionnelle et les obligations relatives à la collaboration.
 - Restreindre la notion d'invalidité et le droit à la rente.
 - Repousser la naissance du droit aux prestations (6 mois après le dépôt de la demande) et allonger la durée minimale de cotisations à 3 ans.
2. Corrigés les incitations négatives de l'AI
 - Harmoniser le système d'indemnités journalières de l'AI sur celui de l'Assurance chômage. Le supplément accordé pour les enfants sera revu à la baisse et octroyé uniquement si la personne assurée ou l'autre parent ne peut faire valoir de droit à des allocations pour enfants.
 - Déterminer le taux d'invalidité sur la base du revenu réel.
 - Supprimer des diminutions de rentes en cas d'augmentation de l'activité lucrative.

3. Economiser

- Supprimer le financement des mesures médicales de réadaptation professionnelle (transférées à la LAMal), les rentes complémentaires pour conjoints en cours, le supplément de carrière pour les assurés devenus invalides avant l'âge de 45 ans.

4. Trouver des financement supplémentaires

- Augmenter de un pour mille les cotisations de l'AI. Elles passeraient ainsi de 1,4% à 1,5%.
- Relever la TVA.

Analyse

Voici en bref les mesures principales envisagées. Si certaines passent, elles auront de lourdes conséquences pour les assurés immigrés. Il ne faut pas oublier le contexte malsain qui a été à l'origine de cette révision et notamment les accusations contre les faux invalides, en particulier les personnes souffrant de maladies psychiques, et les profiteurs que seraient les rentiers migrants, thèses fortement relayées par l'UDC.

En ce qui concerne les migrants, on note dans les statistiques de l'OFAS une proportion stable depuis 1995 entre les rentiers AI étrangers et suisses, soit 35% d'étrangers pour 65% de Suisses. On peut aussi relever que la probabilité d'obtenir une rente est deux fois plus élevée pour les cotisants suisses que pour ceux d'une autre nationalité, alors qu'en comparaison, le taux d'activité est plus élevé chez les migrants. De plus, ils travaillent dans des secteurs plus dangereux et leurs rentes sont plus basses que celles des rentiers suisses.

Il est difficile de comprendre l'obstination du Conseil fédéral à relever la durée de cotisation de 1 an à 3 ans pour l'octroi des rentes, puisque, selon les calculs du Conseil fédéral, *«les économies réalisées seraient minimales du fait du supplément de frais administratifs engendrés du fait que les périodes d'assurance accomplies dans un pays de l'UE/AELE devraient être prises en compte. En outre, les investigations complémentaires à effectuer à l'étranger rallongeraient le temps nécessaire pour le calcul de la rente.»* Ce rallongement ne changerait donc rien pour les ressortissants de l'UE/AELE. Pour les migrants ressortissants de pays signataires de convention de sécurité sociale avec la Suisse mais non communautaires, les conventions devront être renégociées afin que les années d'assurance du pays d'origine soient prises en compte pour l'octroi de la rente.

Dans son message, le Conseil fédéral se veut rassurant en affirmant que personne ne sera exclu de l'AI grâce aux prestations complémentaires. Un filet pas si sûr pour les ressortissants étrangers hors UE/AELE, quand on sait que l'octroi de ces prestations complémentaires nécessitera la résidence en Suisse durant dix ans de manière ininterrompue. Relevons enfin que ces prestations complémentaires ne sont pas exportables en cas de retour au pays.

En ce qui concerne les rentes complémentaires en cours, leur suppression causerait également des diminutions de revenus importantes pour les migrants, dont les rentes sont souvent partielles et donc inférieures à la rente minimale à cause de lacunes de cotisation. Ces personnes, contrairement à ce qu'affirme le Conseil fédéral, ne verraient pas non plus leur manque à gagner comblé par le deuxième pilier étant donné qu'elles n'ont souvent cotisé que sur une petite part de leur salaire, celle dépassant le montant de coordination.

La révision de la notion d'invalidité va également toucher fortement cette catégorie de personnes, puisque la reconnaissance des douleurs liées à des problèmes dorsaux ou rhumatologiques, une pathologie courante dans cette population, sera fortement restreinte. L'espoir que la détection précoce permette à cette catégorie de travailleurs et travailleuses de pouvoir être rapidement et efficacement réinsérée est contrebalancé par le déséquilibre des nouvelles dispositions qui instaurent des contraintes et des pénalités pour les assurés, mais aucune pour les employeurs.

Nous saurons en 2006 quel sort réserveront le Conseil national et le Conseil des Etats aux catégories les plus fragiles de notre société, les rentiers et les personnes handicapées. Mais les menaces d'une sixième révision brandie par l'UDC laissent plutôt prévoir que cette révision sera adoptée sans grande modification.

Parcours du combattant

Monsieur M. est ressortissant d'un pays extra-européen. Il est invalide à 100% suite à un accident de travail et bénéficie de rentes des assurances invalidité, accident et LPP. Il décide un jour de quitter la Suisse afin de tenter une réinstallation dans son pays d'origine et demande pour ce faire un permis d'absence de 2 ans.

Au pays, il convole en secondes noces avec une femme qui a deux enfants d'une précédente union. Le couple aura un troisième enfant. A la fin de l'échéance du permis d'absence, Monsieur M. décide de revenir en Suisse avec sa famille, car la situation n'est pas aussi facile qu'il l'avait imaginée. Il retrouve donc son permis C et dépose également une demande de permis pour son épouse et ses trois jeunes enfants. L'attention des permis ne pose pas de problème, car ses rentes lui permettent de vivre décemment.

Quelques mois après son retour, la fondation de prévoyance décide de lui supprimer sa rente LPP, car elle estime que Monsieur M. est surindemnisé. 10 années après avoir reçu sa première rente, Monsieur M. se voit amputé de 25% de son revenu. Après étude du cas, la permanence du CCSI décide de faire opposition à cette décision.

En attendant l'octroi de rentes complémentaires de l'assurance invalidité pour les deux enfants recueillis et pour sa propre fille et au vu de la précarité de la situation financière, Monsieur M. n'a d'autre choix que de faire appel à des prestations sociales. Etant donné que l'étude du dossier pour l'octroi des prestations complémentaires peut prendre plusieurs mois, la permanence sollicite l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) pour des prestations d'assistance. Ces dernières seront octroyées relativement rapidement et s'élèveront à 400 francs environ, auxquels il faut ajouter la couverture intégrale des cotisations AVS.

Afin que Madame M. puisse bénéficier le plus rapidement possible d'un cours intensif de français et augmenter ainsi ses chances d'insertion sur le marché du travail, la permanence du CCSI lui conseille de s'inscrire comme demandeuse d'emploi à l'Office cantonal de l'emploi (OCE). Malgré les prestations complémentaires AI dont la famille pourrait théoriquement bénéficier, il est en effet nécessaire de s'insérer rapidement sur le marché du travail, car la loi prévoit de prendre en compte dans les revenus un gain potentiel pour l'épouse non invalide d'un rentier AI/AVS, en âge de travailler. Toutes ces démarches prennent plusieurs mois, les décisions tardent et la situation économique devient difficile: la famille doit donc solliciter des fonds privés avec l'aide de la permanence. Lorsqu'au bout d'une année, et non sans avoir insisté longuement auprès de son placeur de l'OCE, Madame M. obtient finalement un cours de français, elle est malheureusement victime d'un accident et immobilisée durant plusieurs mois.

Entre-temps, la situation financière ne s'est guère améliorée. Les rentes complémentaires pour enfants de l'AI ont été obtenues mais l'OCPA n'a pas octroyé de prestations complémentaires, car elle a tenu compte d'un gain potentiel pour Madame M., malgré son incapacité de travailler. Il a donc également fallu faire opposition à cette décision. La décision finale de la LPP, elle, n'a toujours pas été rendue. En attendant, la famille vit sans assistance publique, celle-ci leur ayant été refusée suite à l'octroi des rentes complémentaires AI pour les enfants et le mode de calcul du loyer, qui les désavantage. Dernière tentative de la permanence du CCSI: faire une demande d'allocation logement. Résultat: refusée au motif que le loyer HLM de l'appartement de 5 pièces à 2'000 francs est jugé trop cher en regard du revenu de la famille.

Permanence Ecole et formation post-obligatoire

Responsable: Jean-Pierre Boillat

Tous les enfants, quel que soit leur statut, ont droit à la scolarité obligatoire à Genève. Ce droit s'étend à la formation post-obligatoire pour autant qu'elle se déroule dans une école publique genevoise. La permanence met ce droit en pratique aux niveaux enfantin et primaire et aide les parents dans toutes leurs démarches administratives. Cela concerne en particulier l'inscription, qui s'effectue via le CCSI. L'enfant entre dès lors dans la base de données scolaires sans mention de son statut. Cette inscription implique l'accès à une assurance maladie, obligatoire pour commencer l'école, et l'obtention du subside cantonal auquel ont droit les parents dont le Centre de Contact atteste la situation économique. Le CCSI cautionne également l'accès à la gratuité des repas scolaires (en Ville de Genève) et des activités para-scolaires (sur tout le territoire cantonal).

Un suivi constant est réalisé par la permanence pour tous les problèmes administratifs que rencontrent les parents: interpréter un rappel de facture d'assurance, alors que le subside a été demandé; identifier les documents à envoyer à l'assurance lorsque des soins ont été requis auprès d'un médecin, d'une permanence médicale ou lors de l'achat de médicaments; délivrer une attestation de salaire, selon la règle de la bonne foi, pour accéder à un tarif préférentiel pour les soins dentaires des enfants. Le renouvellement du subside cantonal pour l'assurance maladie représente chaque année un gros travail à réaliser dans un délai relativement court pour éviter que l'endettement envers l'assurance maladie n'hypothèque l'accès aux prestations.

Les enfants primo-arrivants de 12 à 15 ans sont dirigés vers le Service des classes d'accueil du Cycle d'orientation (C.O.). Pour celles et ceux qui ont terminé dans leur pays la scolarité obligatoire, les parents s'adressent au Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI). Une collaboration étroite avec ces deux institutions existe dans les cas de fratries.

Origines des consultant-e-s et préoccupations

Les provenances des enfants scolarisés par nos soins sont globalement les mêmes depuis plusieurs années. Tout d'abord le Portugal, dans le cadre du regroupement familial autorisé par le permis L. Une difficulté particulière existe pour ces familles: la crise du logement retarde de plusieurs mois l'obtention du permis pour la mère et les enfants. Un cercle vicieux s'installe dès lors: la femme ne pouvant pas travailler, le revenu familial ne permet pas l'accès à un logement répondant aux normes genevoises (voir p. 9). Ensuite, l'Amérique du Sud avec, depuis environ deux ans, deux origines émergentes: la Bolivie et le Brésil. Ce sont essentiellement des femmes seules (célibataires ou séparées de fait) accompagnées d'un ou de plusieurs enfants en bas âge. On constate chez les Brésilien-ne-s l'émergence de deux problématiques: le regroupement familial autour d'un «chef de famille» suisse (à relativement court terme, ces personnes obtiennent des permis) et l'arrivée de familles brésiliennes entières cherchant à échapper à la crise économique.

Ces deux populations forment l'essentiel des personnes qui font appel à la permanence pour inscrire leurs enfants à l'école genevoise. Les femmes seules travaillent quasiment toutes dans l'économie domestique, à des conditions défilant toute concurrence. Lorsque le père est également présent, il ne trouve que rarement du travail. Les rôles sont dès lors renversés dans la famille, le père gardant les enfants pendant que la maman travaille. Une situation qui induit des problèmes relationnels, comme constaté dans les entretiens de la permanence.

Avancées observées

Le travail administratif concernant les demandes de prise en charge financière des repas scolaires auprès de la Ville de Genève a été allégé à la rentrée 2005: une demande est faite lors de la réception de la première facture. Si elle est agréée, un compte est ouvert auprès du Service social de la Ville qui traite directement par la suite les factures établies par les associations gérant les restaurants scolaires, alors que chaque facture faisait auparavant l'objet d'une demande. Cet allègement ne s'est que peu fait ressentir en 2005, mais il devrait à terme soulager la permanence et lui permettre de se consacrer à d'autres problématiques ou d'assurer le travail administratif quotidien croissant, compte tenu de l'augmentation régulière du nombre d'enfants sans statut fréquentant l'école infantine et primaire. Par contre, l'éventualité évoquée en 2004 d'une prise en charge financière des repas dans les autres communes du canton est au point mort.

Une problématique pourrait connaître une avancée: l'accueil à l'école infantine et primaire des primo-arrivants. Ce problème a été thématiqué au sein du Département de l'instruction publique (DIP), mais pour l'instant rien n'a filtré quant aux améliorations - absolument nécessaires - éventuellement décidées. Nous souhaiterions une plus grande transparence et une réelle mise en commun des besoins et des solutions à apporter à ces questions.

Problématiques émergentes

Ces problématiques sont en fait déjà actuelles. Cela concerne le suivi de la scolarité de l'enfant au niveau primaire et au C.O. et surtout la perspective de sortie de la scolarité obligatoire d'un nombre de plus en plus élevé de jeunes sans statut. Les résultats de leur parcours scolaire leur permettent-ils de poursuivre des études en école (seule possibilité pour eux)? Le système post-obligatoire est-il prêt à accueillir ces jeunes, dont certains n'ont peut-être pas construit le bagage scolaire nécessaire? Sera-t-il possible d'ouvrir de nouvelles filières de formation professionnelle en école, comme cela avait été requis par le SCAI? Autant de problématiques que nous aimerions voir traitées par les autorités, en lien étroit avec les acteurs du terrain.

«Les femmes seules travaillent quasiment toutes dans l'économie domestique, à des conditions défiant toute concurrence. Lorsque le père est également présent, il ne trouve que rarement du travail. Les rôles sont dès lors renversés dans la famille, le père gardant les enfants. Une situation qui induit des problèmes relationnels.»

Les projections statistiques, basées sur l'état actuel de la population, laissent apparaître un fléchissement du nombre total d'enfants fréquentant l'école obligatoire, d'abord au primaire, puis au secondaire. Nous sommes convaincus qu'une partie de cette baisse sera contrebalancée par l'arrivée de nouveaux migrants, avec ou sans statut. Quelles réponses seront apportées à ces défis? Quels moyens se donnera le canton pour garantir à l'avenir le droit à l'éducation pour toutes celles et tous ceux qui auront suivi leurs parents et se seront (provisoirement) installés ici?

Certaines de ces questions sont abordées dans le cadre du Groupe d'échanges sur les questions interculturelles liées à la jeunesse (GEQILJ), auquel participe activement le responsable de cette permanence. Des analyses et des propositions devraient être faites en 2006. Depuis sa création, ce groupe a permis aux personnes qui y sont actives d'échanger une foule de renseignements et d'impressions sur les modalités d'intégration (ou de marginalisation) des jeunes d'origine étrangère. Il s'agit maintenant de passer à la phase propositionnelle: un grand défi.

Le responsable de cette permanence participe avec le responsable de la permanence Petite enfance, santé et genre aux réunions entre différents partenaires concernés par les questions d'assurance maladie des enfants et jeunes sans statut légal (voir p. 8 pour plus de détails).

Dans le sillage du 30ème anniversaire du CCSI...

Grand débat à La Comédie de Genève

Dernier des événements organisés dans le cadre du 30^{ème} anniversaire du CCSI, le débat à La Comédie de Genève se voulait le pendant de «l'espace de paroles» qui s'est tenu à la Maison de Quartier de la Jonction en novembre 2004. Après cette soirée destinée à faire entendre la voix des migrant-e-s, nous voulions en effet poursuivre notre réflexion sur la migration en questionnant la société d'accueil. Anne Bisang et son équipe ont bien voulu être nos hôtes pour l'organisation d'un grand débat à La Comédie le 21 février 2005 sur le thème «La Suisse, pays d'immigration. Par tradition?»

La Suisse est un pays d'immigration. Saura-t-elle faire de cette réalité une tradition nationale? A quoi devrait ressembler un pays d'immigration de nos jours?

Se vivre et se projeter comme une terre d'immigration, est-ce un destin porteur d'avenir pour notre pays? Autant de réflexions qui ont été partagées, sous la houlette d'Esther Mamarbachi, journaliste à la TSR, avec plusieurs intervenant-e-s:

- Robert Cramer, Conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur, de l'aménagement et de l'environnement (DIAE), en charge du Bureau de l'intégration des étrangers
- Sandro Cattacin, sociologue, professeur à l'université de Genève, ancien directeur du Forum Suisse pour l'étude des migrations et de la population
- Alain Devdney, brigadier, ancien îlotier ethnique dont le parcours a été retracé dans le film «*Pas les flics, pas les noirs, pas les blancs*» (Ursula Meier)
- Joëlle Kuntz, journaliste et auteure du livre *Adieu à Terminus, réflexions sur les frontières dans un monde globalisé*
- Jean-Marc Richard, animateur à la RSR (*Les Petits Zèbres, Le Kiosque à Musique, notamment*).

Les invités ont notamment rappelé que la Suisse, à l'aube du XX^{ème} siècle, était clairement un pays d'émigrant-e-s: 3 millions de Suisses ont alors quitté un pays pauvre et sont allé-e-s chercher meilleure fortune ailleurs dans le monde... Encore aujourd'hui, presque 10% des personnes ayant un passeport rouge à croix blanche vivent en dehors de nos frontières!

Mais depuis plusieurs décennies, la tendance marquante est l'arrivée de travailleuses et travailleurs étrangers. Aux Italiens ont succédé les Espagnols, Portugais, Yougoslaves, Turcs, Latino-américains, Philippins... La Suisse est devenue une terre d'immigration, c'est un fait, et ce depuis un demi-siècle. Une longue tradition, donc. Pourtant, ce pays peine singulièrement à se reconnaître comme tel. Réputée pragmatique, la Suisse, en l'occurrence, ne parvient pas à assumer cette simple donnée et à chercher à l'aménager au mieux. Construite petit à petit au fil des siècles à l'ombre de puissants voisins, la Suisse vit encore avec une mentalité d'assiégée. Dans cette perspective, l'étrangère et l'étranger sont perçu-e-s avant tout comme une menace (pour notre sécurité, nos finances publiques, notre mode de vie, notre identité). Derrière chaque migrant-e, la Suisse entrevoit une personne prête à abuser de sa naïveté, de sa bonne foi, de sa générosité, de son système.

Dans la même semaine a été présenté à La Comédie le spectacle *Allers-retours*, une pièce d'Horvath parodiant les administrations lorsqu'elles traitent les gens comme de simples rouages d'un mécanisme inhumain. Enfin, les élèves de la Haute Ecole des Arts Appliqués de Genève ont proposé une réalisation plastique autour des thèmes soulevés et ont exposé leurs travaux à la Galerie de La Comédie.

Campagne d'affichage «Ensemble nous faisons la Suisse»

En 2004 déjà, le CCSI a mené une grande campagne de sensibilisation autour du thème «Ensemble nous faisons la Suisse» à partir d'une affiche dessinée tout express par Zep pour le 30^{ème} anniversaire du Centre.

La recherche de fonds effectuée à cette occasion pour permettre une large diffusion de cette campagne a dépassé nos espérances, ce qui nous a permis de lancer un second volet. Ainsi, des panneaux intérieurs reprenant notre affiche ont pu être placés dans les bus genevois entre mi-mars et mi-avril 2005.

Campagne J'y vis, j'y vote et votations - 24 avril 2005

Le printemps 2005 a également vu l'aboutissement d'une revendication que le CCSI a toujours soutenue: l'octroi de droits politiques pour les migrant-e-s. Certes, le projet qui est sorti des urnes genevoises le 24 avril est des plus modestes, puisque seul le droit de vote au niveau communal a été accordé, moyennant un séjour en Suisse de 8 ans. Malgré tout, le CCSI a estimé qu'il s'agissait là d'une étape significative. Notre «éducation politique» nous a en effet appris à lier nationalité et exercice de la citoyenneté. Admettre que le droit de vote peut découler du simple fait d'habiter quelque part et de vouloir participer aux décisions concernant ce qui s'y passe, voilà qui représente un tournant décisif des mentalités.

A travers ce choix, Genève a par ailleurs réaffirmé son attachement à la démocratie de proximité: que celui ou celle qui vit à un endroit donné puisse participer aux décisions concernant cet environnement immédiat, sur ce qui fait son quotidien - indépendamment de la couleur de son passeport. De plus, le fait que cette décision ait été prise par le biais d'une consultation populaire lui donne un relief tout particulier.

Le CCSI est d'autant plus heureux de ce résultat qu'il s'est largement mobilisé pour cette cause, que ce soit au moment de la récolte de signatures ou lors de la campagne, au cours de laquelle le Centre a tenu un stand tous les samedis durant les 5 semaines qui ont précédé la votation.

Campagne contre la Loi sur les étrangers (LEtr)

Après un premier examen par le Conseil national en 2004, le projet de Loi sur les étrangers (LEtr) est revenu devant les Chambres fédérales en 2005. Le Conseil des Etats en a fait une première lecture au printemps, ce qui a abouti au vote d'un texte amputé de quelques (maigres) améliorations introduites par le Conseil national en 2004. Cette évolution a amené les milieux de défense des migrant-e-s à poursuivre sans relâche la campagne de résistance contre la LEtr, avant même le vote final de la loi.

Manifestation du 18 juin 2005

C'est ainsi qu'une manifestation nationale a été organisée le 18 juin à Berne pour dénoncer à la fois les projets de la LEtr et la LAsi (Loi sur l'asile) ainsi que les durcissements dans l'application des législations existantes en matière de migration et d'asile depuis l'arrivée de Christophe Blocher à la tête du Département fédéral de justice et police.

Entre 5'000 et 8'000 personnes ont participé à ce moment de protestation. Une dizaine de membres du Comité du CCSI ont fait le déplacement à Berne pour l'occasion.

Position du CCSI

Les divergences entre les deux Chambres ont été traitées au cours des sessions d'automne et d'hiver. Le texte définitif a été adopté le 16 décembre par le Parlement. Ainsi que le CCSI l'a souligné dès la procédure de consultation, cette loi entérine le traitement inégal des migrant-e-s qui résident en Suisse en fonction de leur nationalité (puisque'elle ne s'applique pas aux ressortissant-e-s de l'Union européenne, mais uniquement aux citoyen-ne-s du reste du monde). De plus, elle consacre la fermeture de la Suisse à toute personne qui n'est pas ultra-qualifiée, sans tenir compte des réalités à la fois migratoires (des gens viennent en Suisse à la recherche d'un avenir meilleur) et économiques (le marché du travail est demandeur de main d'œuvre peu ou moyennement qualifiée). Enfin, d'autres dispositions sont inacceptables car elles n'offrent pas des conditions de vie décentes aux travailleuses et travailleurs migrant-e-s (voir www.ccsi.ch pour les arguments complets). C'est pourquoi le Centre de Contact a décidé de s'associer au Comité référendaire contre la LEtr et la LAsi.

Participation aux référendums LEtr et LAsi

A Genève, une Coordination contre l'exclusion (www.stopexclusion.ch) regroupe plus de 50 partis, syndicats, églises et organisations pour faire échec à la LEtr et la LAsi. Elle s'est fixé comme objectif de récolter 2 X 10'000 signatures sur Genève comme contribution aux deux référendums. Lancés le 27 décembre 2005, les référendums doivent aboutir avant début avril 2006. Le Centre de Contact a rejoint cette plate-forme genevoise et s'est engagé dans différentes instances (groupe de pilotage, tré-sorerie, groupe argumentaire). Il a relayé les deux référendums en envoyant les feuilles de signatures auprès de ses membres. D'autres actions, notamment des stands de récolte de signatures, seront tenus en 2006.

Questionnaire aux candidat-e-s pour les élections genevoises de l'automne 2005

A Genève, la rentrée 2005 était synonyme d'effervescence en vue des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

Comme cela a été fait en 2001 et en 1997, le CCSI a souhaité sonder les opinions des candidat-e-s sur différents thèmes touchant la vie des migrant-e-s : politique suisse d'admission, personnes sans statut, autonomie du canton dans l'application de la législation fédérale, formation des fonctionnaires de la fonction publique sur les questions migratoires, politique d'intégration, accueil des nouveaux arrivants, droit d'éligibilité pour les migrant-e-s, etc.

Un questionnaire avec 12 questions a donc été envoyé aux 376 candidat-e-s aux élections du Grand Conseil. Le CCSI a dépouillé les 86 réponses arrivées dans les délais, dont une grande majorité (72%) proviennent de partis politiques de gauche (PS, Les Verts, l'Alliance de gauche, Solidarités et Les Communistes et deux réponses globales du PS et du PDC). A droite, on peut regretter la quasi absence de réponses des candidats radicaux (1 réponse). 14 candidats ayant répondu à notre questionnaire ont été élus (6 Verts, 1 PS, 1 PDC, 4 Libéraux et 2 du MCG). Le CCSI a analysé ces réponses.

Globalement, il est intéressant de regarder les réponses des 14 élus selon leur appartenance politique. On note une grande homogénéité des réponses des Verts sur ces sujets visiblement très débattus à l'interne: il y a manifestement une grande maturité politique dans le domaine de la politique migratoire. Idem chez les Socialistes, dont la réponse du parti nous prive toutefois d'une vision détaillée de ses élus. La réponse collective montre un positionnement très clair du parti en faveur de l'égalité des droits et des devoirs pour toutes les travailleuses et les travailleurs sans discrimination selon le pays d'origine.

A droite, les Libéraux offrent des réponses souvent dispersées: on sent un sujet moins mûr politiquement (à l'exception des droits politiques des migrant-e-s), ce qui offre une ouverture aux débats intéressante. Quant au MCG, si les réponses sont souvent très conservatrices et alignées sur l'aile blochérienne de l'UDC, de fréquentes surprises rappellent la jeunesse du parti et révèlent l'absence de doctrine. La réponse globale du PDC enfin montre une position d'ouverture importante, notamment sur la régularisation des personnes Sans-Papiers ayant un emploi ou sur le droit de vote et d'éligibilité au niveau cantonal pour les étrangers.

Globalement, les 14 élus montrent une bonne – voire parfois une grande – ouverture à une politique migratoire tendant vers des droits égaux pour toutes et tous. Un pragmatisme qui reflète bien le paradoxe helvétique: des lois excluantes et discriminatoires côtoient un système économique qui réclame et emploie des migrant-e-s peu ou pas qualifié-e-s, dans l'illégalité s'il le faut.

Intégration

Forum de la Plate-forme des communautés étrangères – 12 mars 2005

Le 12 mars 2005, la toute nouvelle Plate-forme des communautés étrangères de Genève a organisé un forum sur le thème Intégration: Pour qui? Pour quoi? Etat des lieux et perspectives d'avenir. Une centaine de personnes, parmi lesquelles 3 permanent-e-s du CCSI, ont ainsi échangé visions et expériences autour de cette question.

Parmi les interventions, relevons celle de Minh Son Nguyen. Ce docteur en droit, chargé de cours à l'Université de Lausanne, a souligné la tendance actuelle à instrumentaliser le concept d'intégration. En effet, les textes juridiques font référence à l'intégration dans une optique purement individuelle (elle est donc du ressort des migrant-e-s, et ne concerne finalement pas la société d'accueil). D'autre part, la notion est utilisée avec deux objectifs: limiter le nombre des étrangers et sélectionner le type d'étrangers jugés désirables en Suisse.

Cette approche n'est pourtant pas une fatalité. En témoignent, par exemple, les efforts déployés au Québec pour que les «nouveaux venus» deviennent rapidement de «nouveaux Québécois». A cet égard, les participant-e-s du forum ont souligné l'importance d'avoir à disposition des lieux d'accueil et de rencontre, et insisté sur la nécessité d'une bonne information dans le processus d'intégration.

De même, une perspective plus large de l'intégration devrait inclure des paramètres d'égalité, de niveau économique, de statut social. On cesserait alors de voir l'intégration comme une question qui ne concerne que les migrant-e-s de 1^{ère} ou 2^{ème} génération pour l'entrevoir sous un angle qui concerne chacun-e d'entre nous.

Assises nationales de l'intégration – 23 avril 2005

Les premières Assises nationales de l'intégration mises en place par le Forum pour l'Intégration des Migrants et des Migrants (FIMM) ont eu lieu le 23 avril 2005 à Olten. Plus de 300 participant-e-s, dont de nombreuses personnalités politiques, y ont assisté.

A cette occasion, le Centre de Contact a réaffirmé sa ferme opposition à la Loi sur les étrangers et a appelé la Commission fédérale des étrangers à se distancer de ce projet de loi. D'autres associations se sont exprimées dans le même sens. Le débat en plénière n'incitait cependant pas à l'optimisme. Plusieurs responsables des grands partis politiques ont en effet défendu une ligne dure, notamment dans la perspective des votations sur Schengen-Dublin (juin 2005) et l'extension de la libre circulation (septembre 2005) - l'idée étant que ces accords auraient de meilleures chances d'être acceptés si l'on pouvait par ailleurs garantir que la Suisse pratique une politique migratoire restrictive. Cette logique reflète parfaitement les fondements de l'approche helvétique: renforcer les liens avec l'Union européenne, malheureusement au détriment des ressortissant-e-s d'autres Etats. Elle dénote aussi l'emprise des milieux xénophobes: pour ne pas s'aliéner l'électorat, certains partis ont tendance à durcir leurs positions. Face à cette tendance, même des voix de droite se sont jointes aux milieux de défense des migrant-e-s pour dénoncer cette dérive.

Le problème des personnes Sans-Papiers, soulevé par les personnes sans statut qui étaient présentes, se heurte encore et toujours au déni (on considère que le phénomène est marginal, et que les autorités ne sont en rien responsables du fait que des gens vivent «hors la loi»), quand ce n'est pas à la mauvaise foi (on prétend que pour les situations aiguës, des permis humanitaires sont octroyés).

Dans ce contexte, l'adoption lors de ces Assises d'une charte de l'intégration du FIMM perd hélas de son sens, malgré l'avancée que représente la rédaction d'un texte commun issu d'une large consultation dans les communautés étrangères. Ce qui n'empêchera pas le FIMM de continuer à militer, comme il l'indique en introduction à cette charte, en faveur d'une «politique active d'intégration visant l'égalité des droits».

Journée de l'Intégration – 30 avril 2005

L'intégration au quotidien, tel était le thème retenu pour la cuvée 2005 de la Journée genevoise de l'intégration. Suite à l'édition 2004, le Centre de Contact, ainsi que d'autres associations actives en matière de migration, avait souhaité une organisation plus participative et davantage centrée sur les préoccupations des migrant-e-s dans leur vie de tous les jours. C'est pourquoi le CCSI a répondu par l'affirmative lorsque le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) l'a sollicité pour faire partie du groupe de pilotage de cette journée, à raison d'une séance par mois sur une demi-année.

Dans la quinzaine qui a précédé la journée elle-même, différents temps forts ont été proposés: la réalisation d'un triptyque par les élèves du primaire et d'une fresque par les adolescent-e-s d'Onex. A ces «artistes», le CCSI a offert un T-shirt à l'effigie du dessin de Zep «Ensemble nous faisons la Suisse».

Par ailleurs, le Groupe de Pilotage de Quartier d'Onex a invité les habitant-e-s à voir le film Plans-Fixes réalisé dans le cadre du 30ème anniversaire du CCSI sur sa collaboratrice Pilar Ayuso. Cette dernière a participé à la discussion qui a suivi la projection.

Enfin, les ateliers du 30 avril ont permis aux participant-e-s d'approfondir avec des spécialistes différents thèmes très concrets (formation, travail, santé, discrimination, logement, politique de la Ville), avant que la journée ne se poursuive avec la partie officielle des Assises puis la fête, qui a drainé plusieurs centaines de personnes.

1^{er} mai 2005

Depuis des années, le 1^{er} mai est un rendez-vous incontournable du Centre de Contact avec la population genevoise. Grâce à l'intense travail de bénévoles, notre stand aux Bastions est garni de bonnes choses qui font le bonheur des gourmand-e-s de passage, tout en permettant au CCSI de faire connaître ses activités et ses positions.

Forum Social Suisse – 3 au 5 juin 2005

L'objectif principal du Forum Social Suisse (FSS) est de mettre en réseau les mouvements qui existent et de coordonner, dans une certaine mesure du moins, les actions mises sur pied par les différents mouvements. Annuellement, il organise un Forum de plusieurs jours qui permet, d'une part, un état des lieux des mouvements sociaux en Suisse et, d'autre part, de conduire une réflexion sur les réalités socio-politiques dans lesquelles nous évoluons, inhérentes au processus de mondialisation actuel. C'est un espace qui se veut ouvert et qui ne remplace en aucun cas les mouvements existants.

Lors de la préparation de ce Forum, sept axes principaux ont émergé: tendances autoritaires, répressives et excluantes; production et consommation durables (notamment la question de la sécurité alimentaire); économie et finance (rapport Nord-Sud en particulier); les multinationales en Suisse (Nestlé, Novartis, etc.); les droits des migrant-e-s; les services publics et l'OMC; ainsi que la question des Territoires occupés.

Le CCSI s'est associé à ce Forum par le biais du Collectif du 14 juin. La responsable de la permanence Petite enfance, santé et genre a participé à la table ronde sur la question des droits des migrant-e-s. Les interventions faites à cette table ronde ont abordé les discriminations racistes, la précarisation des personnes migrantes, le durcissement de la législation concernant les personnes migrantes et requérantes d'asile (la LEtr et la LAsi), les causes de l'immigration ainsi que la thématique des femmes migrantes sans statut légal. Cette prise de parole sur les femmes migrantes a permis de rappeler quelques enjeux de la féminisation de la migration: les raisons de l'externalisation du travail domestique et de l'assignation des femmes au travail reproductif; l'impossibilité de pouvoir se régulariser; la vulnérabilité et la dépendance engendrées par l'absence de statut; les conditions de vie et de travail inadmissibles des femmes sans statut légal et des migrantes qui arrivent sur le marché du sexe. Dans cette intervention, l'idée de bien commun et la nécessité de penser une organisation sociale et du travail différentes ont été soulevées. Le CCSI a également co-préparé et co-animé, avec le groupe des femmes actives du CTSSL, un atelier où certains points abordés à la table ronde ont été repris et débattus: la question de la régularisation collective, les différents Collectifs de travailleuses et travailleurs sans statut légal, les conditions de vie et de travail des femmes sans statut légal, la démarche du Collectif du 14 juin et la présentation de l'Appel, ainsi que les enjeux de l'externalisation du travail domestique. Cet atelier a été l'occasion de créer des liens avec d'autres associations et institutions, notamment outre-Sarine, et d'évoquer différentes pratiques et degrés de sensibilisation. Le 5 juin, il y a eu une réunion de synthèse sur les nombreux apports de ces journées.

Les enjeux soulevés par les processus migratoires sont apparus comme étant cruciaux. De ce fait, continuer à élaborer une réflexion qui permette de modifier, du moins en partie, les pratiques existantes et les représentations véhiculées est devenu fondamental. Il a été alors jugé nécessaire de continuer cette réflexion par une journée en automne, qui s'est transformée en Assises de la migration, les 17 et 18 décembre à Berne. A notre sens, le fait d'avoir abordé la thématique des droits des migrant-e-s dans le cadre du FSS s'est certainement répercuté sur le nombre de participant-e-s à la manifestation du 18 juin à Berne.

Etats Généraux de la Migration et de l'Asile - 17 et 18 décembre 2005

Plus de 200 personnes et 35 organisations se sont réunies les 17 et 18 décembre 2005 à Berne pour les premiers «Etats Généraux» de la migration et de l'asile. Pari donc tenu pour un week-end qui affichait l'ambition de réunir tous les mouvements et organisations qui se battent en Suisse pour les droits des migrants et des réfugiés dans une sorte de vaste assemblée générale.

Si ces Etats Généraux visaient avant tout des rencontres et des partages d'expériences à travers des ateliers, ils ont aussi été l'occasion d'approfondir les connaissances et les analyses des situations prévalant en Europe et en Suisse sur les fronts de la migration et de l'asile. Une douzaine d'intervenante-s européens et suisses de qualité se sont ainsi succédé durant la première journée, malheureusement un peu au détriment de la possibilité de conduire des ateliers avec le temps nécessaire.

Le Centre de Contact a co-organisé deux ateliers parmi la dizaine qui se sont déroulés durant la matinée de la deuxième journée : En collaboration avec le Centre Europe Tiers-Monde (CETIM), le CCSI a animé l'atelier «Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CTM)». L'atelier a bénéficié de la présence de Patrick Taran, du Bureau international du travail (BIT). Cette Convention internationale de l'ONU est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003 et est actuellement ratifiée par 34 pays. Parmi ceux-ci figurent essentiellement des pays d'émigration, mais aucun pays d'Europe, d'Amérique du Nord ou de pays asiatiques d'immigration, d'où l'intérêt d'étudier la possibilité de lancer une campagne de ratification en Suisse.

La Convention représente une avancée considérable pour la défense des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs migrants, réguliers ou non, ainsi que de leurs familles, en couvrant tous les aspects et dimensions du processus migratoire, du pays d'origine jusqu'au pays de destination. Son objectif principal est de garantir l'égalité des droits entre travailleurs migrants et nationaux.

Trois propositions concrètes ont émergé des riches discussions des participant-e-s:

- Faire connaître la CTM en Suisse en profitant des deux référendums.
- Commanditer une étude juridique pour connaître les implications de la ratification par la Suisse de la CTM.
- Œuvrer pour la ratification de la CTM par la Suisse.

Le CCSI a aussi collaboré à l'organisation de l'atelier «Femmes migrantes sans statut légal et secteur de l'économie domestique». Il a permis d'aborder les discriminations spécifiques à l'encontre des femmes dans la LETr et la LAsi. En effet, ces lois ne touchent pas de la même manière les femmes et les hommes, même si elles sont rédigées dans un langage épicène. L'atelier a aussi permis de poursuivre la réflexion sur les liens existant entre le secteur de l'économie domestique et les femmes migrantes sans statut légal. Il est apparu nécessaire d'étoffer les liens avec d'autres groupes et organisations outre-Sarine, afin que la prise de conscience puisse se faire à un niveau national. L'atelier a été un succès, dans le sens où des femmes migrantes sans statut résidant en Suisse alémanique étaient présentes, comme des femmes du CTSSL, des militantes et des représentantes d'organisations alémaniques et romandes. En séance plénière, il est ressorti, en deuxième point, la nécessité de prendre en compte les rapports sociaux de sexe et d'élaborer des alternatives qui prennent en compte cette dimension.

Après deux jours de présentations et de discussions animées, une résolution finale a été adoptée par les participant-e-s. Elle reprend en 6 points l'essentiel des débats des Etats Généraux:

- Appel à toutes les organisations, syndicats, partis et Eglises à soutenir les deux référendums contre la LEtr et la LAsi.
- Engagement de lancer un débat public sur la politique migratoire helvétique.
- Organisation d'une manifestation nationale après le dépôt de signatures pour élargir le mouvement de résistance dans les rues.
- Demande à la Suisse de ratifier la Convention internationale pour la protection des droits des travailleurs migrants et leur famille.
- Demande de l'application effective des droits fondamentaux et des droits sociaux pour toutes les personnes, indépendamment de leur statut, et régularisation collective des Sans-Papiers.
- Création d'un réseau national asile et migration et adhésion au réseau international Migr'Europe.

Les participant-e-s ont convenu de publier les actes des Etats Généraux en 2006 et de mettre en œuvre les 6 résolutions. Une grande manifestation nationale devrait ainsi voir le jour et l'organisation d'Etats Généraux bis sera discutée après l'évaluation de la première édition début 2006.

Régularisation des personnes sans statut légal

Collectif de soutien aux Sans-Papiers

Créé en 2001, le Collectif de soutien aux personnes Sans-Papiers de Genève est une organisation faitière qui rassemble différentes organisations, qu'il s'agisse d'œuvres d'entraide, d'associations de défense des migrant-e-s, de syndicats ou d'Eglises. Le Centre de Contact héberge le bureau du Collectif dans ses locaux, signe de l'importance qu'il accorde au soutien de ses objectifs. Une des premières tâches de ce Collectif a été de répondre à la préoccupation de sécurité des personnes sans statut: que faire en cas de contrôle par la police? De là a germé l'idée de la procuration, à savoir déléguer à un syndicat ou une oeuvre d'entraide la faculté d'intervenir en cas d'arrestation, de manière à éviter les renvois intempestifs. Très vite, les dossiers se sont accumulés par centaines. En 2003 et 2004, le Collectif de soutien a déposé les dossiers ainsi rassemblés (plus de 2'000) auprès du Conseil d'Etat en réclamant la régularisation collective des personnes concernées. Suite à ces dépôts et à une motion du Grand Conseil appelant à trouver des solutions au problème, le gouvernement genevois a mandaté sur la question une commission d'experts et le Conseil de Surveillance du Marché de l'Emploi, ainsi que le Professeur Flückiger pour une étude sur le secteur clandestin de l'économie domestique.

Sur la base des rapports rendus, le Conseil d'Etat a interpellé Berne en janvier 2005. Afin de régulariser la branche de l'économie domestique, le Canton réclame une ordonnance permettant de délivrer un permis aux personnes actives dans ce secteur (estimation: 5'600). Genève a assorti sa demande de plusieurs conditions: opération unique avec renforcement ultérieur de la lutte contre l'immigration illégale, interdiction de changer de domaine d'activité durant 5 ans, contrat-type et salaire minimal impératif (chiffre avancé: CHF 3'400.- pour 48 heures hebdomadaires).

Aux yeux du CCSI, la démarche du gouvernement genevois est positive dans le sens où les autorités admettent qu'il s'agit d'un problème structurel plutôt que de continuer à prétendre qu'on peut résoudre la question au cas par cas avec quelques exceptions (ce qui était la logique de la circulaire Metzler). Le Centre de Contact regrette par contre que le Conseil d'Etat ne remette pas en cause la politique migratoire de fermeture aux ressortissant-e-s hors UE (dans la LSEE comme dans la LEtr). Or pour éviter qu'il y ait de nouvelles personnes sans statut d'ici quelque temps, il faut corriger les législations qui produisent la clandestinité plutôt que d'assurer que l'opération de régularisation sera «unique et exceptionnelle» et de l'accompagner d'une répression accrue! Surtout, le fait que la régularisation proposée ne s'applique qu'aux employées de l'économie domestique à l'exclusion d'autres secteurs n'est pas satisfaisante. Le CCSI comme le Collectif de Soutien aux Sans-Papiers continueront donc à réclamer haut et fort la régularisation dans les différentes branches concernées.

La réponse de Berne n'était toujours pas parvenue fin 2005.

Plate-forme pour une table-ronde sur les personnes Sans-Papiers

L'objectif de cette Plate-forme est de mettre en contact associations de défense des migrant-e-s, oeuvres d'entraide, parlementaires et autorités politiques afin d'élaborer des solutions pour les personnes sans statut. Des tables rondes ont ainsi été organisées au niveau national autour de la régularisation (2002), du droit à l'éducation et à la formation (2003) et de la santé (2004). Le Centre de Contact est non seulement présent lors de ces journées, mais participe à leur organisation par le biais des séances mensuelles de la Plate-forme.

En 2005, la Plate-forme a mis sur pied deux moments forts :

■ Le 15 mars a eu lieu une rencontre afin de cerner les difficultés posées par la prise en charge des candidat-e-s à l'asile frappé-e-s de Non Entrée en Matière (NEM). En effet, depuis la suppression de l'aide d'urgence à ces personnes en avril 2004, celles-ci se trouvent démunies de tout soutien (du moins dans certains cantons). Les oeuvres d'entraide estiment ne pas devoir se substituer à l'Etat et ne veulent donc pas leur prêter assistance – assistance qui représenterait par ailleurs une charge considérable. Les militant-e-s des associations de défense des migrant-e-s se retrouvent dès lors face à des situations insoutenables (par exemple des gens à la rue en plein hiver). Ce contexte est évidemment propice à créer sur le terrain des tensions entre militant-e-s et oeuvres d'entraide, quand bien même leurs objectifs et leur analyse de fond du problème se rejoignent. D'où la nécessité de maintenir ou de restaurer la collaboration, de façon à pouvoir agir de concert, notamment en dénonçant la politique fédérale. L'arrêt du Tribunal fédéral confirmant que l'obligation d'assistance (inscrite dans la Constitution) s'applique également aux NEM est en ce sens une avancée certaine, et a déjà permis des améliorations de la situation dans certaines régions.

■ Le 9 septembre, une séance d'information a réuni des parlementaires fédéraux autour des projet de Loi sur les étrangers (LEtr) et de Loi sur l'asile (LAsi). Celles-ci devant être discutées à la session de septembre, la Plate-forme a jugé indispensable de rappeler aux élu-e-s les points les plus problématiques des deux textes.

Groupe de travail des personnes Sans-Papiers de la Commission fédérale des étrangers

Issu de la Commission fédérale des étrangers, ce groupe de travail a été mis sur pied après concertation avec la Plate-forme pour une table-ronde sur les Sans-Papiers. Son objectif est d'examiner de façon anonyme les dossiers de personnes sans statut qui souhaiteraient déposer une demande de régularisation auprès de l'Office fédéral des migrations. En effet, par crainte d'une réponse négative, beaucoup de personnes redoutent d'effectuer cette démarche (donc de sortir de l'ombre et d'être connues des autorités).

Bien que ce groupe de travail soit une instance purement consultative, il espère ainsi favoriser le dépôt des demandes de permis humanitaires susceptibles d'être acceptées. Concrètement, ce groupe est composé de cinq membres, dont Jean-Pierre Boillat du CCSI. Le groupe s'est réuni plusieurs fois durant l'année 2005. Il a examiné des projets de demandes pour cas de rigueur présentés par des groupes de soutien de différents cantons. Il a eu des contacts réguliers avec l'administration et il a pu constater que les conditions extrêmement restrictives de l'application de la notion «cas de rigueur» empêchent, pour l'instant, pratiquement toute demande d'obtenir une réponse favorable. L'administration reste officiellement disposée à examiner chaque cas, mais nous n'avons pas encore aperçu de leur d'espoir d'un changement de politique. Les cantons, ou certains d'entre eux parmi les plus importants de Suisse alémanique, seront-ils en mesure de réagir? C'est la question que nous nous posions dans le groupe de travail à la fin de l'année 2005.

Liens avec le Bureau de l'intégration des étrangers

Convention de partenariat

Depuis 2004, le CCSI était lié au Département de l'intérieur, de l'aménagement et de l'environnement (DIAE) par le biais d'une Convention de partenariat. Depuis le 6 décembre 2005 le Centre de Contact est désormais rattaché au Département des institutions (anciennement Département de justice, police et sécurité) suite à la réorganisation voulue par le nouveau Conseil d'Etat.

Signée pour une période correspondant à la législature en cours, la Convention précise les objectifs généraux poursuivis par le Centre de Contact et le montant de la subvention qui lui est allouée par le Canton pour remplir ceux-ci. Compte tenu du début d'une nouvelle législature, une nouvelle Convention a été signée pour les années 2006 à 2009.

Commission consultative de l'intégration

Marie Houriet a représenté le Centre de Contact au sein de la Commission consultative de l'intégration (CCI), qui se réunit chaque trimestre. L'année 2005 a été l'occasion d'aborder des réflexions sur différentes questions, notamment:

- la formation des employés la fonction publique dans le contexte multiculturel de Genève, et en particulier la formation de la police
- les aspects de l'intégration liés au monde du travail
- le rôle respectif de la CCI, du BIE et du Chef du DIAE dans les débats relatifs à la migration (votations, élaboration de nouvelles législations, etc.)
- le marché du travail et l'intégration des populations étrangères.

Politique d'information du CCSI

CCSI-Info

Bulletin interne destiné aux membres du Centre de Contact, le CCSI-Info est paru en mars, mai, juillet, septembre et novembre 2005.

Parmi les thèmes abordés, signalons un dossier sur Schengen-Dublin en mars, sur l'Accord de libre circulation des personnes en septembre et les résultats du questionnaire envoyé aux candidat-e-s du Grand Conseil en novembre.

Le CCSI-Info est envoyé aux membres de quatre Commissions:

- pour le Canton: Commission des Affaires Sociales et Commission des Finances
- pour la Ville: Commission Sociale et de la Jeunesse et Commission des Finances.

Enfin, l'expédition du CCSI-Info permet également d'annexer d'autres envois, qu'il s'agisse de matériel du CCSI ou de partenaires (journée de réflexion sur la santé des personnes sans statut légal de l'EPER, feuilles des référendums L'Et et L'Asi).

Nouveau dépliant de présentation

Le Centre de Contact a désormais un nouveau dépliant de présentation bilingue français-espagnol. Par sa couleur jaune et son format, il se remarque facilement dans une pile de documents. Les quatre permanences sont décrites avec un plan d'accès aux bureaux de même que les objectifs et les autres engagements du Centre de Contact. Diffusé dans le réseau social genevois, il est disponible sur commande.



Interventions dans les médias

En 2005, le CCSI a eu 17 contacts avec les médias, toutes catégories confondues. Outre une conférence de presse pour le lancement de la campagne «J'y vis j'y vote» en février et de nombreux interviews et articles sur le même sujet, différentes lettres de lecteur ont été publiées notamment sur le thème de la Loi sur les étrangers. Différentes apparitions médiatiques ont aussi eu lieu en rapport avec le débat à La Comédie en février dans le cadre des festivités des 30 ans du Centre de Contact. Enfin, un dossier sur les femmes sans statut légal a été publié dans l'Emilie en octobre, occasionnant différentes sollicitations du CCSI.

Site internet

Retrouvez sur www.ccsi.ch l'actualité du Centre de Contact, les bulletins CCSI-Info, les rapports annuels, les communiqués de presse et les autres publications et actions du Centre.

Formations et interventions

Université d'été

L'«Université d'été» du CCSI a eu lieu les 26 et 27 août. Ces deux jours, ouverts aux permanent-e-s et aux membres du comité, se sont centrés principalement sur la notion d'accueil: accueil dans les écoles des différents degrés d'enseignement et accueil des primo-arrivants. Ces journées ont bénéficié de l'expérience de terrain de certains membres du comité comme enseignant-e-s en classes enfantines, primaires et secondaires, qui ont présenté les procédures d'accueil des enfants migrants dans les différents niveaux scolaires (classes ordinaires et structures d'accueil.)

La réflexion s'est poursuivie le lendemain avec Madame Frédérique Bourgeois du Forum Réfugiés de Lyon. Cette association existe depuis 20 ans et travaille sur deux axes : principalement l'accueil des demandeurs d'asile et la défense du droit d'asile. L'Etat français a le souci d'intégrer la deuxième génération des migrants, mais néglige totalement la problématique des requérants ou des personnes Sans-Papiers. Cependant, les préfectures en France, contrairement aux cantons suisses, ont une marge de manœuvre importante qui permet une régularisation de requérants déboutés ou de Sans-Papiers. L'Etat français a créé depuis 2002 un Service d'Accueil Public (SPA) des primo-arrivants avec un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI). Ce dernier est pris en compte dans l'obtention de la carte de résident-e. Il inclut le respect des valeurs et des lois françaises, le suivi de formations proposées gratuites (cours de français, bilan de compétences, etc.), une journée obligatoire de formation civique et une journée facultative «Vivre en France» donnant des informations sur le pays d'accueil. Il y a aussi une visite médicale obligatoire, mais sans incidence sur l'obtention du titre de séjour. L'Europe a la volonté politique de limiter les flux migratoires. Ce CAI sera-t-il l'instrument pour filtrer ou pour aider l'intégration des migrant-e-s? A suivre!

Interventions extérieures et cours

- Marie Houriet a dispensé un séminaire dans le cadre du cours «Systèmes d'assistance institutionnelle et projets éducatifs» donné par Didier Pingeon, Professeur en Sciences de l'Education. Cette présentation a permis d'expliquer aux étudiant-e-s le type d'intervention, à la fois sociale et politique, qui caractérise le CCSI.
- Laetitia Carreras a dispensé un cours en janvier à l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques (Lausanne) sur les femmes migrantes et le secteur de l'économie domestique; ce cours a été construit avec Marie-José Glardon, coordinatrice à Aspasia.
- Laetitia Carreras a présenté le réseau socio-sanitaire genevois en avril lors d'une animation/débat de l'association Rede Social, en collaboration avec Isabelle Graf de l'Unité migration de l'Hospice général (HG).
- Laetitia Carreras a présenté le Centre de Contact en novembre à des étudiant-e-s en médecine (médecine et diversité socioculturelle) autour de l'accès aux soins des personnes sans statut, ainsi que sur l'impact des conditions de vie et de travail sur la santé.
- Laetitia Carreras a également parlé du CCSI et de ses activités en novembre à l'école des femmes «île de Quisqueya».
- Pilar Ayuso a réalisé diverses séances de formation et d'information sur les permis de séjour et la politique d'immigration:
 - Institut d'Etudes Sociales (IES), (deux séances)
 - Université Ouvrière de Genève (UOG), (deux séances)
 - Ecole de femmes (Maison des Associations)
 - Maison Onésienne
 - Librairie latino-américaine Albatros
 - Forum des Communautés étrangères
- Pilar Ayuso, Marie Houriet et Laetitia Carreras sont intervenues au Centre de formation de la Police en mai et en juin sur les activités du CCSI et sur l'impact des lois migratoires sur les conditions de vie et de travail des migrant-e-s.
- Catherine Lack, Jean-Pierre Boillat et Laetitia Carreras ont présenté en septembre le CCSI et ses activités lors d'un colloque mensuel de la Protection de la jeunesse.
- Pilar Ayuso et Laetitia Carreras ont accueilli en novembre dans nos locaux une délégation de l'association Camarada et ont présenté le Centre de Contact et ses activités.
- Pilar Ayuso, Jean-Pierre Boillat, Laetitia Carreras et Catherine Lack ont accueilli en avril dans nos locaux les collaborateurs et collaboratrices de l'Unité migration (HG) et leur ont présenté le CCSI.

Participation à des colloques ou journées de réflexion

Laetitia Carreras était au

- colloque «Au service de qui: entre exode des soins et externalisation», organisé en avril à Berne par le Frauenrat für Aussenpolitik
- 3^{ème} rassemblement pour les droits humains «La situation des femmes dans les zones de conflit», organisé en octobre par le Gouvernement du Canton de Genève
- Pilar Ayuso et Laetitia Carreras ont pris part à la journée de réflexion organisée par l'EPER «Promotion de la santé auprès des personnes sans statut légal» en octobre
- Thierry Pellet a participé au colloque «Racisme et discrimination: la société d'accueil en questions», colloque organisé à l'occasion des 10 ans de ACOR SOS-Racisme et Pluriels (novembre) sous l'égide d'ACRADI.

Suivi de travaux d'étudiant-e-s

Plusieurs étudiant-e-s ont pris contact avec Laetitia Carreras dans le cadre de travaux de séminaire (université, HES), mémoire de licence, ou post-grade, que ce soit pour des questions, des mises en contact avec des personnes sans statut légal, des conseils pour des grilles d'entretien ou encore des références bibliographiques. Laetitia Carreras a été deux fois jurée pour des soutenances de licence (FPSE et SES) sur des thématiques relatives à l'insertion professionnelle des femmes migrantes.

Organisation de l'association

Collaboratrices et collaborateurs

| | | Temps de travail |
|--|--------------------------|------------------|
| ■ Accueil | Catherine Rossi | 50% |
| | Cristina Freire Heiniger | 25% |
| ■ Permanence Petite enfance, santé et genre | Laetitia Carreras | 70% |
| ■ Permanence Ecole et formation post-obligatoire | Jean-Pierre Boillat | 75% |
| ■ Permanence Assurances sociales | Catherine Lack | 80% |
| ■ Permanence Permis de séjour | Pilar Ayuso | 75% |
| ■ Coordination et administration | Jean-Stephan Clerc | 70% |
| ■ Information et relations extérieures | Marie Houriet | 70% |
| <i>Ad interim</i> en congé maternité dès le 01.10.05, remplacée par | Thierry Pellet | 60% |

Autres

| | |
|--------------|--------------|
| ■ Stagiaires | Oliver Bueno |
|--------------|--------------|

Collaboratrices et collaborateurs bénévoles

| | |
|--------------------------------|----------------|
| ■ Comptabilité et informatique | William Borel |
| ■ Comptabilité | Henri Stauffer |

Organes de l'association

| | |
|--------------------------------------|--|
| ■ Secrétariat (réunion hebdomadaire) | Christiane Perregaux, Présidente Fiore Castiglione Pierre Tuscher Jean-Stephan Clerc Marie Houriet (Thierry Pellet <i>ad interim</i>) |
| ■ Comité (réunion mensuelle) | Jean-François Bickel William Borel Carlo Buttol Fiore Castiglione Sonia Lou-Buttol François Miéville, <i>Centre Social Protestant</i> Christiane Perregaux Elisabeth Rinza Pierre Tuscher Nathalie Viret-Seidl Guillermo Montañó, <i>Kultura</i> Vito Angelillo, <i>Caritas</i> |
| ■ Vérificateurs des comptes | Huseyin Bekdik Edouard Galley (vérificateur externe) José-Antonio Lopez Ruiz |

Nos partenaires

La liste ci-dessous donne la mesure des très nombreux liens que le CCSI noue aux niveaux genevois, romand et national (administrations, lieux de formation, organisations de défense des migrant-e-s ou ayant des objectifs proches, syndicats, maisons de quartier, associations étrangères, etc.):

- ACOR/SOS-Racisme
- Arcade sages-femmes
- Aspasia
- Bureau de l'information de la petite enfance (BIPE)
- Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)
- CIFERN (planning familial)
- Commission consultative de l'intégration
- Commission fédérale des étrangers (CFE)
- Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse (CFEJ)
- Coordination contre l'exclusion et la xénophobie
- Camarada
- Caritas
- CCSI SOS-Racisme Fribourg
- CCSI Valais
- Collectif de soutien aux Sans-Papiers
- Collectif des Travailleuses et Travailleurs Sans Statut Légal (CTSSL)
- Collectif du 14 juin
- Coordination asile
- Croix-Rouge genevoise
- Centre social protestant (CSP) Genève
- CSP-La Fraternité Lausanne
- Centre de consultation LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions)
- Colis du cœur
- Délégation de la petite enfance (DPE)
- Dép. de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL)
- Dép. de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE)
- Département de l'instruction publique (DIP)
- Dép. des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève
- Direction de l'enseignement primaire (DEP)
- Deuxième Observatoire
- Ecole d'aides familiales
- Ecole d'infirmières
- Entraide Protestante Suisse (EPER)
- Equipe de prévention et d'intervention communautaire de l'Hospice général (EPIC)
- Evangile et Travail
- Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM)
- F-Information
- Fondation Education et Développement
- Foyer Au coeur des Grottes
- Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)
- Hôpitaux universitaires de Genève (en particulier le personnel social et médical de la Maternité et de la Pédiatrie)
- Halte Femmes Emmaüs
- Hospice général
- Institut d'études sociales (IES)
- Institut universitaire d'études du développement
- J'y vis, j'y vote
- Kultura
- La Comédie
- La Parfumerie
- Le Bon Secours
- Loterie Romande
- Maison de Quartier des Acacias
- Maison de Quartier de la Jonction
- Maison de Quartier des Pâquis
- Office cantonal de l'assurance invalidité (OCAI)
- Office cantonal de la population (OCP)
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
- Plate-forme contre l'exclusion de la Ville de Genève
- Pro Infirmis
- Protection de la Jeunesse
- Pro Juventute
- Plate-forme pour une table ronde sur les Sans-Papiers
- Pluriels
- Service de l'assurance-maladie de l'Etat de Genève (SAM)
- Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI)
- Service des classes d'accueil du Cycle d'Orientation
- Service Médico-Pédagogique (SMP)
- Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE)
- Service social de la Ville de Genève
- Service Social International (SSI)
- Service Santé Jeunesse (SSJ)
- Solidarité-Femmes
- Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT)
- Théâtre Saint-Gervais
- Unité Mobile de Soins Communautaires (UMSC)
- Unité Migration de l'Hospice général
- Université Ouvrière de Genève (UOG)
- Université Populaire Albanaise (UPA)
- Université Populaire de Genève
- Viol-Secours

A tous ces partenaires, indispensables pour la bonne marche de notre travail, le Centre de Contact adresse un chaleureux merci.

Comptes d'exploitation

2004**2005**

Dépenses

| | | |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| SALAIRES | 416'403.00 | 436'464.50 |
| SALAIRES | 410'840.00 | 430'842.90 |
| PERFECTIONNEMENT | 1'137.00 | 1'244.50 |
| FRAIS GESTION SALAIRES | 2'763.50 | 3'140.05 |
| STAGES/MANDATS JURIDIQUES | 1'662.50 | 1'237.05 |
| CHARGES SOCIALES | 79'489.45 | 90'310.40 |
| AVS-CHOMAGE | 24'376.90 | 26'747.50 |
| LAA | 2'573.90 | 2'984.30 |
| ALLOCATIONS FAMILIALES | 7'097.35 | 6'631.65 |
| FONDATION DE PREVOYANCE | 42'282.55 | 47'398.90 |
| ASSURANCE MATERNITE | 1'085.50 | 1'149.50 |
| INDEMNITES JOURNALIERES | 2'073.25 | 5'398.55 |
| FRAIS GENERAUX | 76'465.56 | 131'655.88 |
| SUPPORT INFORMATIQUE EXTERNE | 5'400.00 | 8'400.00 |
| ELECTRICITE | 3'577.95 | 2'645.75 |
| TELEPHONE ET COMMUNICATION | 8'383.55 | 7'414.20 |
| ACHAT ET ENTRETIEN MATERIEL | 8'262.00 | 5'573.20 |
| MATERIEL FOURNITURES NETTOYAGE | 335.70 | 317.90 |
| PORTS ET TAXES | 7'311.61 | 7'005.37 |
| PHOTOCOPIES | 3'962.55 | 4'860.90 |
| FOURNITURES DE BUREAU | 3'332.30 | 2'460.90 |
| ABONNEMENTS | 2'141.10 | 1'883.91 |
| ACHAT DE DOCUMENTATION | 1'778.20 | 2'522.95 |
| PUBLICITE ET IMPRIMES | 3'592.75 | 7'888.75 |
| ACTIONS DIVERSES | 53.30 | 4'426.05 |
| ASSURANCES | 496.10 | 496.10 |
| COTISATIONS | 640.00 | 620.00 |
| FRAIS DE DEPLACEMENT | 525.50 | 744.00 |
| DIVERS | 3'155.80 | 3'276.15 |
| PUBLICATION HV HP | 463.25 | - |
| PROJET PLAN FIXES | 10'470.00 | - |
| PROJET VIDEO | - | 443.85 |
| ACHAT VIN | 2'361.10 | - |
| DEPENSES 30ème ANNIVERSAIRE | - | 541.10 |
| LOYER A CHARGE DE L'ETAT DE GENEVE | - | 68'768.00 |
| AMORTISSEMENT MOBILIER MAT. | 10'222.80 | 1'366.80 |
| TOTAL DES DEPENSES | 572'358.01 | 658'430.78 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 17'059.36 | 5'389.22 |

Bilan

2004**2005****Comptes d'actifs****LIQUIDITES**

| | | | | |
|--------------|------------|--|-----------|--|
| CAISSE | 1'952.65 | | 81'739.60 | |
| C.C.P | 16'281.39 | | 948.70 | |
| BANQUE B.C.G | 6'200.67 | | 27'780.53 | |
| BANQUE COOP | 115'719.85 | | 6'208.72 | |
| | | | 46'801.65 | |

COMPTES COURANTS

| | | | | |
|----------------------------|----------|--|--|--------|
| COMPTE COURANT CONSULTANTS | 182.30 | | | 422.00 |
| COMPTE COURANT | 5'000.00 | | | 422.00 |
| | | | | - |

DEBITEURS

| | | | | |
|--------------------------------|----------|-------|----------|--|
| VILLE DE GENEVE | | | 2'301.45 | |
| COLLECTIF SANS-PAPIERS | | 85.50 | - | |
| DEBITEURS DIVERS | 1'920.00 | | 479.00 | |
| FOND D'AMORTISSEMENT MOB. MAT. | 3'189.25 | | 1'822.45 | |

ACTIFS TRANSITOIRES

| | | | | |
|---------------------|-----------|--|-----------|--|
| ACTIFS TRANSITOIRES | 20'354.90 | | 76'498.64 | |
| IMPOTS ANTICIPES | 348.31 | | 76'106.10 | |
| | | | 392.54 | |

TOTAL DES ACTIFS

| | | | |
|-------------------|--|-------------------|--|
| 171'063.82 | | 160'117.69 | |
|-------------------|--|-------------------|--|

Comptes de passif**PASSIFS TRANSITOIRES**

| | | | |
|------------------|--|------------------|--|
| 16'821.25 | | 10'306.90 | |
|------------------|--|------------------|--|

RESERVES

| | | | | |
|------------------------------------|------------|--|------------|--|
| AVANCES SUR SALAIRES | 125'000.00 | | 127'000.00 | |
| FONDS RECHERCHE FORM. PROF. | 2'000.00 | | 125'000.00 | |
| FOND DE RESERVE 30EME ANNIVERSAIRE | 9'821.00 | | 2'000.00 | |
| | | | - | |

PERTES ET PROFITS

| | | | | |
|--------------------|-----------|--|-----------|-----------|
| P.P. DE L'EXERCICE | 2'059.36 | | 17'421.57 | 22'810.79 |
| P.P. REPORT | 15'362.21 | | 5'389.22 | 17'421.57 |

TOTAL DES PASSIFS

| | | | |
|-------------------|--|-------------------|--|
| 171'063.82 | | 160'117.69 | |
|-------------------|--|-------------------|--|

L'essentiel de l'année 2005 du CCSI

L'année 2005 a été engagée et riche tant sur le plan des permanences et des consultations que sur celui des actions politiques et d'information.

Les quatre permanences du Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI) ont effectué 3'650 consultations en 2005, soit une hausse de 27% par rapport à l'année précédente. Plus de la moitié a été réalisée par la **permanence «École»** (inscription des enfants sans statut légal à l'école), tandis qu'une personne sur cinq se dirigeait vers la **permanence «Petite enfance, santé et genre»** (pour les enfants sans statut légal de 0 à 4 ans et leur mère). Les **permanences «Permis de séjour»** (autorisation de séjour et regroupement familial) et **«Assurances sociales»** (en particulier assurance invalidité) se partagent les autres consultations. Le CCSI a enregistré l'ouverture de 393 dossiers supplémentaires et gère ainsi quelque 2'000 dossiers (personne seule ou famille). Le profil-type du consultant auprès du CCSI est une femme sans statut légal originaire d'Amérique latine ou du Portugal. L'augmentation du nombre de consultations en 2005 est source d'inquiétude car le CCSI ne pourra pas assumer longtemps une telle croissance. Parmi les préoccupations et les problématiques identifiées dans les permanences figurent les difficultés de regroupement familial rencontrées par la communauté portugaise, l'après-scolarité obligatoire pour les enfants sans statut légal, les conséquences de la 5^e révision de l'AI pour les personnes étrangères et la dégradation des conditions de vie des personnes sans statut légal (moins de postes de travail, pression à la baisse sur les salaires, pénurie de logements).

Le CCSI reste engagé dans la réflexion et le soutien aux personnes sans statut légal en s'impliquant entre autres au sein du Collectif de Soutien aux Sans-Papiers et dans la plate-forme nationale des Sans-Papiers.

Sur le plan des actions politiques et de sensibilisation, l'année 2005 a tout particulièrement été marquée par l'engagement du CCSI dans la votation de "J'y vis j'y vote" et une forte mobilisation dans la campagne référendaire contre les lois sur les étrangers et sur l'asile. Le CCSI a poursuivi son engagement en matière d'intégration à travers notamment sa participation aux Assises genevoises et nationales de l'intégration, le Forum de la Plate-forme genevoise des communautés étrangères et en siégeant au sein de la Commission consultative genevoise en matière d'intégration.

Un résumé est toujours réducteur, merci de vous référer au texte complet dans le rapport d'activités pour percevoir des nuances – importantes – qui auraient pu disparaître de ce condensé.